NOTE D'INFORMATION
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto
Réunion du conseil d'administration
Le 30 septembre 2015

Point 1 – Bienvenue et ouverture de la séance

Le Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Centre-Toronto souhaite la bienvenue aux membres du public à sa réunion publique du conseil d'administration. Veuillez vous référer au guide des séances publiques du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto.

Point 2 – Guide des séances publiques du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Lien vers le guide :

http://torontocentrallhin.on.ca/~/media/sites/tc/New%20media%20folder/Board%20and%20Governance/Guide%20to%20Open%20Meetings.pdf

Point 3 – Approbation de l'ordre du jour

HEURE	DURÉE (MIN)	POINT	SUJET	PRÉSENTA-TEUR/ INTERVENANT	MOTION REQUISE	
16 h	2	1	Bienvenue et ouverture de la séance	Angela Ferrante		
16 h 02	1	2*	Guide des séances publiques du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto	Angela Ferrante		
16 h 03	1	3	Approbation de l'ordre du jour	Angela Ferrante	✓	
16 h04	1	4	Déclaration de conflit(s) d'intérêts	TOUS		
PLAN STRATÉGIQUE						
16 h 05	40	5*	Présentation sur les équipes d'intervention en situation de crise en santé mentale	Susan Fitzpatrick		
NOUVELLES AFFAIRES						
16 h 45	20	6*	Approbation de l'ébauche du Plan de services de santé intégrés - 4 (2016-2019)	Susan Fitzpatrick	✓	
17 h 05	15	7*	Approche en matière d'investissement du financement communautaire proposée pour 2015-2016 par le RLISS du Centre-Toronto - Approbation du financement - Services pour logements avec services de soutien	Susan Fitzpatrick	✓ ✓	
INTÉGRATION						
17 h 20	10	8*	Second Mile Club et Kensington Health Centre	Angela Ferrante	✓	

AFFAIRES COURANTES						
17 h 30	2	9*	Approbation du procès-verbal du 24 juin 2015 et mesures à prendre	Angela Ferrante	✓	
BLOC DE RÉSOLUTIONS (Un membre du conseil peut demander qu'un point à l'ordre du jour soit retiré du bloc de résolutions et déplacé sous l'ordre du jour régulier)						
17 h 32	10	10*	A. À titre informatif : - Rapport de la directrice générale*** - Certificat de conformité de la directrice générale – Premier et deuxième trimestres B. Pour approbation : - Attestations de la présidente – Premier et deuxième trimestres*	Susan Fitzpatrick Angela Ferrante	 ✓	
RAPPORTS						
17 h 42	5	11	Rapport de la présidente	Angela Ferrante		
18 h 02	20	12*	Rapport du Comité de la gouvernance et des candidatures • Ébauche du plan de travail du conseil d'administration – 2015-2016 • Mandat du Comité de la gouvernance et des candidatures • Description du rôle de président du comité • Compte rendu sur le plan et les possibilités concernant la documentation en ligne du conseil d'administration	Carol Perry	 ✓ ✓	
SÉANCE À HUIS CLOS						
PROCHAINE RÉUNION DU CONSEIL						
19 h	1	16	Prochaine réunion du conseil : Le 25 novembre 2015, de 16 h à 19 h RLISS du Centre-Toronto	Angela Ferrante	✓	
CLÔTURE						

Point 4 – Déclaration de conflit(s) d'intérêts

Les membres du conseil déclarent à cette étape tout conflit d'intérêts éventuel conformément à la politique du RLISS relative aux conflits d'intérêts.

Point 5 – Présentation – Équipes d'intervention en situation de crise en santé mentale

SUJET : Programme d'équipes mobiles d'intervention en situation de crise (EMISC)

OBJECTIF DE CE POINT:
Informer le conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto des progrès réalisés jusqu'à maintenant dans l'élaboration du programme d'EMISC.

CONTEXTE
En octobre 2012, le RLISS du Centre-Toronto a formé le Comité directeur pour la coordination des équipes mobiles d'intervention en situation de crise (EMISC) de la ville de Toronto pour examiner l'état actuel des EMISC et concevoir un programme qui offre une couverture coordonnée de tous les secteurs de la ville. Le Comité directeur était coprésidé par le chef adjoint Michael Federico du Service de police de Toronto et par Rob Devitt, directeur général de l'Hôpital Toronto East General. Dans son rapport original, le Comité a présenté 12 recommandations se rapportant aux thèmes suivants :

- Accès et couverture des EMISC
- Intégration avec les services et mesures de soutien communautaires en santé mentale
- Protocoles communs et normalisation
- Évaluation, responsabilisation et surveillance continue

Une équipe collaborative a été formée pour soutenir la mise en œuvre incluant deux secteurs (soins de santé et Service de police de Toronto), trois RLISS (du Centre-Toronto, du Centre et du Centre Est) et six hôpitaux (Hôpital Toronto East General, Hôpital régional Humber River, Centre de santé St-Jos

- Engagement partagé pour optimiser les soins offerts aux personnes vivant une situation de crise en santé mentale;
- Confiance en la valeur de la collaboration et des partenariats pour établir une approche plus sensible pour les clients en situation de crise;
- Valorisation et optimisation de la diversité et de la sagesse des partenaires et des intervenants eph, Hôpital St. Michael, Hôpital de Scarborough et Hôpital général de North York) dans le but d'améliorer les services aux personnes et aux familles vivant une situation de crise en santé mentale à Toronto. Six facteurs ont été essentiels à la réussite de l'initiative d'EMISC :

;

- Ouverture pour se familiariser avec la complexité du changement;
- Vaste participation des intervenants à la création conjointe du système;
- Collaboration sur la façon d'équilibrer les besoins et attentes des intervenants.

SITUATION ACTUELLE

Depuis, le Comité directeur, avec l'appui du RLISS du Centre-Toronto, a réalisé ce qui suit :

Accès et couverture des EMISC

- Depuis octobre 2012, de nouveaux programmes ont été créés à l'Hôpital Toronto East General et à l'Hôpital général de North York, et trois équipes d'expansion ont été ajoutées aux programmes existants, ce qui s'est traduit par un accès aux EMISC dans toute la ville de Toronto et des services offerts à 1,3 million de personnes de plus. La communauté a accueilli favorablement ces réalisations.
- Les données recueillies depuis que la ville est entièrement desservie, en comparaison à celles des quatre mois précédents, montrent une augmentation de 17 % du nombre total d'appels faits aux EMISC, une augmentation de 28 % des appels de suivi, une diminution de 19 % des appels auxquels les EMISC ne peuvent répondre, et une augmentation de 65 % des appels provenant d'unités d'intervention primaires (UIP). Les résultats se basent sur 3 756 appels reçus sur une période de 8 mois.
- Un groupe de travail sur l'expansion des EMISC surveille l'efficacité du modèle d'expansion au moyen d'un tableau de bord et de groupes de discussion de première ligne.

Protocoles communs et normalisation

- Le Comité directeur a établi des objectifs de programme communs.
- De nombreux protocoles ont été normalisés dans toutes les EMISC. Les descriptions de tâche, l'embauche collaborative, le code vestimentaire et les pratiques d'entrevue sont uniformes, et une couverture quotidienne des EMISC est assurée.
- Un programme de formation d'une semaine a lieu chaque année, ainsi que quatre jours de formation durant l'année pour traiter de sujets émergents. Une caractéristique unique du programme est que les

policiers et le personnel infirmier reçoivent la formation ensemble, ce qui améliore la compréhension de la culture policière et de celle des soins de santé et favorise le travail d'équipe interprofessionnel.

- Au cours des deux dernières années, 87 policiers et infirmiers et infirmières ont participé au cours d'une semaine, et 197 d'entre eux ont participé aux jours de formation.

Évaluation, responsabilisation et surveillance continue

- On a choisi des indicateurs de performance à partir des indicateurs existants de chaque emplacement, on a mis sur pied des outils électroniques de cueillette de données, et on a créé un tableau de bord pour surveiller la performance.
- En 2014, le Comité directeur s'est associé au Centre for Research on Inner City Health pour réaliser une évaluation de la mise en œuvre du programme d'EMISC. L'évaluation a confirmé que les EMISC atteignent l'objectif d'intervenir auprès de personnes en situation de crise dans la communauté, de détourner les clients des hôpitaux et du système de justice pénale, et de libérer les policiers pour d'autres appels.

PRÉSENTATIONS ET ARTICLES

L'équipe a contribué de façon active à des conférences et ateliers, et à l'élaboration de données probantes en collaboration avec de nombreux intervenants manifestant un grand intérêt envers le processus et les réussites obtenues jusqu'à maintenant. Plus récemment, le RLISS du Centre-Toronto a soutenu le programme d'EMISC dans sa candidature à la Médaille ministérielle d'excellence pour la qualité et la sécurité des services de santé. Chaque année, la Médaille est décernée à une équipe d'organisations et à une personne exceptionnelle qui placent les patients au cœur du cercle de soins et qui mettent l'accent sur la qualité et la sécurité dans toutes les composantes du programme. Les faits saillants des autres contributions du programme d'EMISC incluent :

- Congrès annuel de CIT International, Monterey (Californie)
- Association of General Psychiatric Services, 4e Sommet du leadership, Toronto (Ontario)
- Prix Nightingale – Un membre du personnel infirmier d'EMISC a reçu ce prix en 2015
- Publication dans le *Journal of Mental Health*

PROCHAINES ÉTAPES

Sarah Downey, nouvelle directrice générale de l'Hôpital Toronto East General, et le chef adjoint Mike Federico continueront de coprésider le Comité directeur du programme d'EMISC. On a récemment procédé à une planification pour préciser les priorités pour le reste de l'exercice 2015-2016, et des travaux de développement se poursuivent dans les secteurs suivants :

Accès et couverture des EMISC

- Le groupe de travail sur la surveillance de l'expansion des EMISC préparera un rapport visant à déterminer l'efficacité du modèle d'expansion actuel.

Protocoles communs et normalisation

- Les gestionnaires et le personnel de première ligne ont priorisé certains protocoles pour la normalisation. Les deux groupes d'intervenants ainsi qu'un groupe consultatif communautaire participeront à l'élaboration de ces protocoles.

Intégration aux services de santé communautaire

- En collaboration avec le RLISS, l'équipe préparera et mettra en œuvre des projets pilotes d'aiguillage entre le programme d'EMISC et le système d'accès aux services communautaires de santé mentale et de toxicomanie afin de définir une façon efficace d'intégrer les services pour améliorer les résultats pour les clients. En outre, les responsables du programme d'EMISC participeront aux travaux de planification du système d'intervention en situation de crise des RLISS de la région du Grand Toronto en 2015-2016.

Évaluation, responsabilisation et surveillance continue

- Le Centre for Research on Inner City Health (CRICH) a récemment terminé l'évaluation des résultats du programme d'EMISC (sommaire ci-joint). L'évaluation éclairera d'autres domaines d'intérêt pour l'évolution du programme.

- La cueillette de données, y compris les outils et le tableau de bord du programme d'EMISC, continuera d'être perfectionnée sur la base des commentaires reçus du Comité directeur, de différents groupes de travail et du personnel de première ligne.

Point 6 – Approbation de l'ébauche du Plan de services de santé intégrés – 4 (2016-2019)

SUJET : Plan de services de santé intégrés - 4 du RLISS du Centre-Toronto

OBJECTIF DE CE POINT
Permettre au conseil d'étudier, de commenter et d'approuver l'ébauche du Plan de services de santé intégrés (PSSI) 2016-2019 qui sera présenté au ministère aux fins d'étude le 31 octobre 2015.

CONTEXTE
En vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, chaque RLISS est tenu de préparer un Plan de services de santé intégrés (PSSI) tous les trois ans, et qui doit être présenté au ministère et rendu public dans les deux langues officielles. Le PSSI définit les besoins locaux en soins de santé, les priorités et un plan d'action au sein de chaque RLISS visant à améliorer les résultats pour la santé et à atteindre les objectifs et priorités du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

HARMONISATION À L'ÉCHELLE PROVINCIALE ET AVEC LE PLAN STRATÉGIQUE DU RLISS DU Centre-Toronto
Le RLISS du Centre-Toronto a choisi de préparer un plan stratégique en 2015 afin d'accélérer les initiatives de transformation du système de santé et de s'harmoniser avec les orientations découlant des priorités gouvernementales, établies dans le document Priorité aux patients : Plan d'action en matière de soins de santé, publié en février 2015. De plus, les 14 RLISS ont préparé un plan stratégique conjoint l'an dernier contenant quatre impératifs stratégiques : Transformer l'expérience du patient en portant constamment attention à la qualité; Établir et favoriser des réseaux de soins intégrés; S'attaquer aux inégalités en santé en se concentrant sur la santé de la population; et Stimuler une prestation de services novatrice et durable. Ce plan à l'échelle des RLISS s'harmonise étroitement avec le Plan stratégique du RLISS du Centre-Toronto.

Le Plan stratégique du RLISS du Centre-Toronto constitue le noyau du quatrième Plan de services de santé intégrés (PSSI - 4) du RLISS. La vaste et exhaustive participation communautaire et des intervenants ainsi que l'analyse des données que nous avons entreprise pour préparer le Plan stratégique renforcent le PSSI-4.

Tous les RLISS doivent employer une approche, une structure et une table des matières uniformes dans la préparation de leur PSSI. Le sommaire du Plan d'action et la section Contexte sont exactement les mêmes pour tous les RLISS; un RLISS a rédigé cette partie au nom de tous les RLISS.

Le PSSI-4 final sera formaté correctement et conçu pour la production, et intégrera des images et d'autres éléments visuels.

PROCHAINES ÉTAPES :

Les RLISS publient leur plan environ à la même période d'ici le 1er février 2016, et ce plan tient compte des commentaires formulés par le ministère.

On demande aux membres du conseil d'étudier et d'approuver cette ÉBAUCHE du PSSI-4 avant que l'on envoie le document au ministère aux fins d'étude.

Motion

Que par la présente le conseil d'administration approuve l'ébauche du PSSI-4 devant être présenté au ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Point 7 – Approche en matière d'investissement du financement communautaire proposée par le RLISS du Centre-Toronto et approbation du financement des services pour logements avec services de soutien

SUJET : Approche en matière d'investissement du financement communautaire proposée pour 2015-2016 par le RLISS du Centre-Toronto

OBJECTIF DE CE POINT
Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour l'approche en matière d'investissement du financement communautaire proposée pour 2015-2016

CONTEXTE :
Le Conseil a approuvé l'approche du plan d'investissement de 2015-2016 en avril 2015. Le RLISS du Centre-Toronto fait rapport au Comité des finances et de la vérification chaque trimestre sur l'allocation discrétionnaire du fonds. Pour plus d'information, l'Annexe A en pièce jointe représente l'approche du plan d'investissement pour 2015-2016 et comprend l'approche approuvée, les principes et le processus décrit.

Le RLISS du Centre-Toronto dispose de trois sources de fonds discrétionnaires : fonds pour priorités urgentes (FPU), réallocation des fonds excédentaires des FSS communautaires et fonds d'investissement communautaire.

Le FPU et les fonds excédentaires sont alloués de façon ponctuelle pour la planification, les pressions exercées sur l'infrastructure et les programmes et les projets en cours au début de l'exercice financier, dans un effort visant à conserver les gains réalisés et améliorer les résultats pour le service grâce à une année complète de services pour les projets.

Le fonds communautaire sert principalement à fournir un financement de base pour améliorer les services du système, corriger des inégalités dans les niveaux de service existants, améliorer la prestation des services et maintenir les programmes existants.

Le RLISS du Centre-Toronto dispose d'un plan stratégique 2015-2018 renouvelé pour l'organisme. Le conseil d'administration a approuvé le plan à sa réunion d'avril 2015. Le plan stratégique inclura trois objectifs stratégiques fondamentaux et quatre priorités stratégiques ou lignes d'opération qui décrivent plus en détail la façon dont le RLISS du Centre-Toronto atteindra ses objectifs. Les trois objectifs stratégiques sont une ville de Toronto en meilleure santé, des expériences positives pour le patient et la durabilité du système. En décrivant la façon dont le RLISS atteindra ses objectifs, quatre objectifs prioritaires ont été établis :

1. Conception des soins de santé pour l'avenir
2. Adoption d'une approche axée sur la santé de la population
3. Transformation des soins de santé primaires et communautaires
4. Atteinte de l'excellence dans le fonctionnement

À la fin du mois de juin 2015, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a communiqué au RLISS du Centre-Toronto le financement de base de 2015-2016 pour soutenir les priorités locales du RLISS :

- Élargir la capacité des services communautaires
- Soutien accru en raison d'une plus grande acuité pour les clients
- Diminuer la pression exercée sur les autres niveaux de soins;

- Répondre aux exigences en matière de service propres au RLISS et aux besoins émergents dans la communauté.

On a tenu compte de plusieurs facteurs au moment de préparer l'allocation du financement communautaire de 2015-2016 pour le RLISS du Centre-Toronto. Ces facteurs incluent une harmonisation stratégique avec le Plan stratégique du RLISS du Centre-Toronto, les priorités du ministère et des initiatives continues et durables, l'amélioration des possibilités en matière de capacité de service, les commentaires des fournisseurs de services de santé dans le cadre du renouvellement du plan stratégique. Conformément au Plan stratégique approuvé du RLISS, le tableau ci-dessous décrit l'allocation proposée par le RLISS du Centre-Toronto des fonds communautaires pour 2015-2016 :

Attribution du financement communautaire (000 $)

Priorités stratégiques	Allocations 2015-2016	Allocations 2016-2017
Conception des soins de santé pour l'avenir	1 000	-
Adoption d'une approche axée sur la santé de la population	1 727	4 114
Transformation des soins à domicile et primaires	1 790	403
Atteinte de l'excellence dans le fonctionnement	-	-
Total	4 517	4 517

Sur la base des listes de demandes de financement en 2015-2016, l'allocation estimée est de 4,5 millions de dollars. La direction du RLISS du Centre-Toronto a alloué la majorité du financement communautaire à la priorisation des services de logement, optimisant ainsi les possibilités de services de logement, comme discuté dans le cadre de la dernière réunion du conseil. (Voir l'Annexe A.)

À titre informatif, le RLISS du Centre-Toronto a reçu 12 millions de dollars en financement communautaire l'an dernier, et cette année, le RLISS a reçu 5 millions de dollars, dont 4,5 millions ont été alloués comme illustré dans le tableau ci-dessus, et 0,5 million de dollars ont été réservés par le ministère pour le CASC du Centre-Toronto, pour des services de soins infirmiers et de soins à domicile.

La direction du RLISS du Centre-Toronto a alloué les fonds à trois priorités stratégiques de 2015-2016 dans une approche équilibrée. Quant à la quatrième priorité stratégique, les projets seront financés à même les économies réalisées dans le fonctionnement du RLISS du Centre-Toronto. Étant donné la période de l'exercice financier en cours, le financement sera ponctuel, ce qui permettra de garder les fonds pour allocation au financement de base pour le prochain exercice 2016-2017. Les autres priorités seront financées à même la réallocation des excédents et le FPU en 2016-2017.

À la suite de l'approbation par le conseil de l'approche ci-haut mentionnée en matière d'investissement du financement communautaire, le RLISS du Centre-Toronto fera rapport de façon trimestrielle au Comité des finances et de la vérification et au conseil d'administration sur l'allocation de tous les fonds tout au long de l'exercice 2015-2016.

MOTION

Que par la présente le conseil d'administration approuve l'approche en matière d'investissement du financement communautaire pour 2015-2016.

SUJET : Approbation du financement des services pour logements avec services de soutien

OBJET

1. Donner un aperçu de la nouvelle capacité en matière de logement avec services de soutien découlant des Jeux panaméricains.
2. Obtenir l'approbation du conseil d'administration pour l'octroi d'un financement de 2,9 millions de dollars devant servir à offrir des services pour logements avec services de soutien dans le nouveau parc de logements.

Contexte
Nouvelles unités de logement accessibles

Avec la tenue des Jeux panaméricains de 2015, le village des athlètes léguera un parc de logements, ce qui se traduira par de nouvelles unités de logement entièrement accessibles à la disposition de populations vulnérables. Il est rare que de nouveaux logements entièrement accessibles deviennent disponibles à Toronto.

Le RLISS du Centre-Toronto s'est associé à la Ville de Toronto pour veiller à ce que les adultes atteints d'un handicap physique et les adultes ayant des lésions cérébrales acquises (LCA) soient logés dans ces unités entièrement accessibles. La ville veillera à ce que ces loyers soient abordables grâce à des allocations de logement, et le RLISS du Centre-Toronto veillera à ce que des services de soutien soient financés pour les clients de ces unités. Le résultat est que des adultes atteints d'un handicap physique ou de LCA soient soutenus et logés de façon appropriée dans ce nouveau parc de logements.

Le Fred Victor Centre et l'organisme Wigwamen, deux fournisseurs de logements sans but lucratif, se sont associés à la Marche des dix sous du Canada et à PACE Independent Living pour offrir des services de logement supervisé à 40 adultes atteints d'un handicap physique et à 5 adultes atteints de LCA. Les unités de logement fournies par Wigwamen et le Fred Victor Centre ont été approuvées par la ville de Toronto pour des allocations de logement, ce qui en fait des unités accessibles abordables pour les clients.

Les unités de logement seront prêtes à accueillir des locataires à compter d'avril 2016. Avec le nouveau financement fourni par le RLISS du Centre-Toronto, la Marche des dix sous et PACE Independent Living commenceront à fournir des services de soutien à mesure que les clients emménageront. Tous les services de soutien seront fournis en fonction de la philosophie de la vie autonome, qui place le client au cœur de toutes les décisions concernant les services qu'il reçoit.

En plus du partenariat entre la ville de Toronto et le RLISS du Centre-Toronto, le ministère de la Santé et des Soins de longue durée (le ministère) et le RLISS du Centre-Toronto ont conclu un partenariat stratégique semblable afin d'offrir des services de santé mentale aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale dans des unités de logement à loyer subventionné au village des athlètes. L'organisme Accommodation Information and Support (AIS) offrira des services de soutien en santé mentale aux personnes atteintes de problèmes de santé mentale. Des allocations de logement seront octroyées par le ministère dans l'immeuble exploité par Wigwamen.

Services pour logements avec services de soutien

Les services pour logements avec services de soutien offerts aux adultes atteints d'un handicap physique sont des services de soutien à la personne et des services d'aide familiale essentiels comme de l'aide pour prendre un bain, faire sa toilette, s'habiller, se déplacer, se nourrir et préparer les repas. Ces services procurent une aide avec les activités de la vie quotidienne afin que les clients puissent poursuivre leur emploi, leur éducation, leurs activités sociales, et qu'ils puissent participer à la vie communautaire locale.

Selon de récentes données fournies par le Project Information Centre, environ 496 personnes attendent une place dans un logement avec services de soutien à Toronto. Quarante de ces demandeurs attendent depuis plus de 10 ans, et 163 demandeurs attendent depuis 2 à 4 ans. Ce nouveau parc de logement créé par les Jeux panaméricains permettra de réduire cette liste d'attente. Cette nouvelle capacité créera des possibilités de logements appropriés et de services pour les personnes vivant avec un handicap physique qui leur permettront d'éviter un placement inadéquat dans des établissements de soins de longue durée ou un

hôpital. Cette nouvelle capacité permettra également de minimiser le risque que des personnes vieillissent avec leur handicap dans leurs conditions de vie actuelles et en recevant des soins de soignants vieillissants.

Les services pour logements avec services de soutien offerts aux adultes atteints d'un traumatisme crânien sont des services de soutien à la personne et des services d'aide familiale essentiels au besoin. Les services de soutien incluent également une intervention du personnel pour aider un client à prendre des décisions par lui-même. L'intervention a pour but d'aider le client à recouvrer des compétences qui l'aident à participer à la vie communautaire de façon autonome.

Les données de mai 2014 du réseau provincial du traumatisme crânien (Provincial ABI Network) indiquaient que 2 079 clients étaient en attente de ce service. Les temps d'attente moyens pour un logement avec services de soutien pour personnes atteintes d'un traumatisme crânien s'étirent de 8 mois à 15 ans. De façon locale, le réseau du traumatisme crânien de Toronto (Toronto ABI Network) a confirmé que ces données correspondent au temps d'attente pour un logement avec services de soutien pour personnes atteintes d'un traumatisme crânien sur le territoire du RLISS du Centre-Toronto. Les survivants d'un traumatisme crânien sont jeunes et ont encore beaucoup d'années devant eux à la suite de cette lésion. La capacité supplémentaire en logements découlant des Jeux panaméricains fournira des logements indispensables pour les clients vivant avec un traumatisme crânien.

Partenariat stratégique - Ville de Toronto et RLISS du Centre-Toronto

Le RLISS du Centre-Toronto et la ville de Toronto collaborent depuis la création des RLISS en 2006. Plus récemment, au cours des 18 à 24 derniers mois, le RLISS du Centre-Toronto et la ville de Toronto ont élargi leurs projets de collaboration de façon exponentielle. Notre groupe de travail conjoint pour une location réussie et des résultats pour les services aux clients vulnérables constitue un exemple de la réussite de cette alliance stratégique entre la ville de Toronto et le RLISS du Centre-Toronto. Ce groupe de travail a été constitué pour créer des possibilités permettant à la ville et aux RLISS de collaborer afin d'harmoniser les allocations de logement à la gestion des cas et aux services de soutien. On reconnaît le lien entre un logement adéquat et de bons résultats en services de santé, en particulier pour les clients vulnérables.
Un résultat de nos efforts jusqu'à présent est la reconnaissance que le village des athlètes des Jeux panaméricains créera un nouveau parc de logements pour les personnes ayant besoin d'un logement entièrement accessible. La ville et le RLISS du Centre-Toronto ont repéré des clients et accepté de les aider dans deux immeubles exploités par le Fred Victor Centre et Wigwamen. La ville a approuvé les allocations de logement et le RLISS du Centre-Toronto financera les services de soutien par l'entremise de la Marche des dix sous et de PACE Independent Living. (Sans le financement des services de soutien, les unités seront offertes sur le marché à titre de logements locatifs au prix du marché.)

La ville de Toronto et le RLISS du Centre-Toronto, en association avec d'autres RLISS de la région du Grand Toronto, continueront de collaborer pour établir d'autres possibilités d'harmoniser les allocations de logement et le financement des services de soutien pour aider conjointement les populations vulnérables.

Partenariat stratégique – Ministère de la Santé et des Soins de longue durée et RLISS du Centre-Toronto

Le ministère de la Santé et des Soins de longue durée a confirmé son engagement à octroyer à l'organisme Accommodation Information and Support (AIS) des allocations de logement pour 15 clients, et le RLISS du Centre-Toronto offrira un financement pour les services pour logements avec services de soutien à l'intention de ces clients. Le modèle offrira 15 unités de logement avec services de soutien en santé mentale visant les clients atteints de problèmes complexes de santé mentale en attente d'un logement au point d'accès, ainsi que les clients actuels de logements avec services de soutien qui deviennent des personnes âgées frêles et qui peuvent avoir besoin de l'accessibilité offerte par certaines des nouvelles unités. Sans un engagement financier pour les services de soutien, les unités exploitées par Wigwamen dans le village des athlètes seront offertes sur le marché à titre de logements locatifs au prix du marché.

Les suppléments au loyer sont essentiels à un logement stable. Les suppléments au loyer constituent également une importante ressource lorsqu'ils sont associés aux services pour logements avec services de

soutien desservant des clients vulnérables. Le RLISS du Centre-Toronto continuera d'établir ces partenariats stratégiques avec la ville et le ministère.

Soutien financier - Allocation de logement et services de soutien

La ville de Toronto a approuvé des allocations de logement dans les deux immeubles du village des athlètes. L'allocation de logement fournie est jusqu'à hauteur de 400 $ par mois par unité. On attend des fonds d'allocation de logement semblables de la part du ministère de la Santé et des Soins de longue durée.

Le financement octroyé à la Marche des dix sous et à PACE Independent Living pour les services pour logements avec services de soutien est d'environ 2,8 millions de dollars annuellement afin d'offrir des services de soutien à la personne aux adultes atteints d'un handicap physique et aux adultes atteints d'un traumatisme crânien. La demande de l'organisme Accommodation Information and Support est de 168 000 $ pour des services pour logements avec services de soutien offerts aux personnes vivant avec des problèmes de santé mentale.

Les unités de logement seront prêtes à accueillir des locataires en avril 2016. Un financement au prorata sera nécessaire au cours du troisième et du quatrième trimestre de 2015-2016 pour permettre aux fournisseurs de services de santé (Marche des dix sous, PACE et AIS) d'embaucher des employés et commencer à admettre des clients pour les nouvelles unités. Le financement annualisé complet sera nécessaire à compter du 1er avril 2016.

Recommandation

La direction du RLISS du Centre-Toronto recommande que le RLISS du Centre-Toronto profite de cette occasion unique d'une nouvelle capacité en logements avec services de soutien et finance les services de soutien pour permettre aux adultes atteints d'un handicap physique et aux adultes atteints d'un traumatisme crânien de vivre dans la communauté.

Conformément à la Politique en matière de délégation de l'autorité du RLISS du Centre-Toronto, on demande au conseil d'administration d'approuver cette allocation de financement.

MOTION :

Que par la présente le conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto approuve l'allocation annualisée de 2015-2016 pour les services pour logements avec services de soutien comme suit :

- **1 940 082 $ pour la Marche des dix sous du Canada**
- **865 124 $ pour PACE Independent Living**
- **168 000 $ pour Accommodation Information and Support.**

Point 8 – Fusion – Second Mile Club et Kensington Health Centre

SUJET : Fusion volontaire du Second Mile Club de Toronto et du Kensington Health Centre

OBJECTIF DE CE POINT

Faire adopter une motion visant à ne pas empêcher la fusion volontaire de l'organisme Second Mile Club et du Kensington Health Centre.

CONTEXTE :

Le 25 août 2015, le Second Mile Club de Toronto et le Kensington Health Centre ont donné un avis formel au RLISS du Centre-Toronto concernant la fusion possible des deux organismes. À la réception d'un avis d'intention d'intégrer les services conformément à l'article 27 de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, le RLISS du Centre-Toronto dispose de 60 jours pour assurer une diligence raisonnable. Ceci comprend un examen de la proposition de fusion par le personnel du RLISS du Centre-Toronto et la formulation d'une recommandation au conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto visant à empêcher ou non la fusion.

L'aspect de la fusion qui relève du RLISS du Centre-Toronto concerne l'intégration des services. Comme dans le cas de toute fusion volontaire, le RLISS du Centre-Toronto a la responsabilité d'évaluer si la proposition est dans l'intérêt des clients et de la population desservie et si elle se conforme aux objectifs et priorités du RLISS du Centre-Toronto pour le système de santé.

MODÈLE DE FUSION PROPOSÉ

Jusqu'à maintenant, les modèles de fusion volontaire présentés au RLISS du Centre-Toronto constituaient soit un transfert des actifs et des responsabilités d'une entité à l'autre, ou la création d'une nouvelle entité au moyen de la fusion des deux organismes existants. Le Second Mile Club et le Kensington Health Centre ont proposé un modèle de fusion différent consistant en des changements à la gouvernance et une structure de gestion intégrée.

Les changements à la gouvernance se feront au moyen de la nomination des administrateurs du Kensington Health Centre, qui sont majoritaires, au conseil d'administration du Second Mile Club. Puisque les règlements administratifs du Second Mile Club stipulent que les membres votants de l'organisme se composent des membres actuels du conseil, le Kensington Health Centre gardera le contrôle du Second Mile Club.

L'intégration des structures de gestion feront en sorte que le directeur administratif actuel du Kensington Health Centre deviendra le directeur administratif du Second Mile Club. Le directeur administratif actuel du Second Mile Club continuera de faire partie de l'équipe de haute direction à titre d'expert-conseil principal à l'intégration, en se concentrant principalement sur l'intégration, le financement et le développement communautaire, ainsi que sur de nouvelles initiatives.

Ce modèle de fusion volontaire, qui se compose de conseils d'administration mixtes et d'une structure de gestion intégrée tout en conservant deux entités distinctes, a été choisi par les organismes pour rassurer Centraide et la ville de Toronto quant au fait que leur financement continuera de servir précisément à soutenir les programmes et services du Second Mile Club.

La fusion du Second Mile Club et du Kensington Health Centre entrera en vigueur le 1er novembre 2015. Les organismes ont fourni au RLISS du Centre-Toronto une lettre d'intention visant l'intégration signée ainsi qu'une analyse de rentabilité qui comprend un plan de participation communautaire.

Historique du Second Mile Club et du Kensington Health Centre

Le Second Mile Club de Toronto et le Kensington Health Centre offrent des services différents, mais complémentaires sur le territoire du RLISS du Centre-Toronto. Ces deux fournisseurs de services de santé desservent principalement une population de personnes âgées. Le Second Mile Club de Toronto a été créé en 1937 et offre, par l'entremise de ses centres pour personnes âgées, des services communautaires de soutien et des services sociaux de loisirs aux personnes âgées dans plusieurs emplacements de la ville de Toronto. Le Kensington Health Centre a été fondé en 2002 avec l'ouverture d'un établissement de soins de longue durée de 350 lits, et a par la suite ajouté une maison de soins palliatifs de 10 lits.

La fusion du Second Mile Club et du Kensington Health Centre procurera une stabilité et une continuité pour les programmes et services du Second Mile Club en leur offrant un accès aux ressources d'un plus gros organisme. Les défis continuent d'augmenter pour les petits organismes du système de soins de santé. Ces défis comportent deux volets :

- Pression accrue pour répondre aux attentes croissantes en matière de gouvernance, de rapports financiers et administratifs et de responsabilisation;

- Nombre croissant de personnes âgées vivant dans la communauté et atteintes d'un plus grand nombre de maladies chroniques complexes et ayant différents besoins en services.

Cette fusion permettra au Second Mile Club d'accéder à la structure organisationnelle du Kensington Health Centre, qui peut plus facilement gérer des attentes supplémentaires en matière de gouvernance, finances et administration, permettant ainsi aux ressources humaines du Second Mile Cub de se concentrer presque entièrement sur l'offre de services et programmes.

La fusion de ces deux partenaires donnera aussi l'occasion au Kensington Health Centre d'ajouter un volet de services communautaires à un programme largement constitué de « lits » en milieu résidentiel. Cette fusion élargit le continuum de services et de programmes offerts par le Kensington Health Centre et présente une occasion possible d'offrir des soins palliatifs communautaires et des services de répit.

Tableau 1 : Le Second Mile Club de Toronto et le Kensington Health Centre

	Le Second Mile Club de Toronto	**Le Kensington Health Centre**	**Total**
Programmes et services	Services de soutien communautaire dans 5 emplacements à Toronto. Les services incluent un programme de jour pour adultes, un soutien aux soignants, des soins de répit, des repas collectifs, un service d'intervention en situation de crise, des visites amicales, et des centres pour personnes âgées.	L'établissement Kensington Gardens est une maison de soins de longue durée de 350 lits. L'établissement Kensington Hospice est une maison de soins palliatifs de 10 lits.	Les services communautaires et résidentiels seront combinés pour offrir un plus vaste continuum de services aux clients.
Population desservie	Personnes âgées	Personnes âgées et adultes en fin de vie	
Clients	1 000 personnes chaque année	360 personnes chaque année	1 360 personnes chaque année
Employés	17	445	462
Financement du RLISS (2015-2016)	**499 036 $**	**15 600 000 $**	**16 099 036 $**
Total du financement (2015-2016)	**978 000 $**	**24 400 000 $**	**25 378 000 $**

(Voir la pièce jointe A pour un bref profil organisationnel des deux fournisseurs de services de santé.)

Justification de la fusion volontaire

Le Second Mile Club et le Kensington Health Centre ont commencé à travailler à une fusion volontaire éventuelle au milieu de 2014. Le Second Mile Club et le Kensington Health Centre ont établi quatre objectifs pour la fusion :

- Conserver et améliorer les programmes et services existants;
- Améliorer la coordination des services et simplifier les transitions;
- Combiner les ressources pour renforcer la capacité;
- Offrir les services complémentaires en vertu d'un leadership et d'une gouvernance intégrés.

Les deux organismes desservent principalement une population de personnes âgées, mais qui en sont à un stade différent dans le continuum des soins. Les deux organismes vivent des pressions sur les services semblables causées par le nombre croissant de personnes âgées, la complexité croissante de leurs soins et de leurs besoins en services, et les attentes croissantes pour une meilleure qualité de vie.

En plus des pressions croissantes exercées sur les services chez la population cliente, les deux organismes ont évoqué des attentes changeantes des bailleurs de fonds et donateurs comme principal facteur pour aller de l'avant avec la fusion. Ces facteurs incluent : attentes de coûts administratifs peu élevés; défis découlant d'attentes de responsabilisation accrues en matière de gouvernance et de rapports financiers et administratifs; promotion de la fusion par les bailleurs de fonds comme façon de répondre à ces défis.

La pression découlant des besoins accrus en services de la part des clients, associée à de plus grandes attentes en matière de responsabilisation, a poussé le Second Mile Club à envisager une fusion avec un organisme plus important. Le but est d'offrir une stabilité à long terme à ses programmes et services. Pour le Kensington Health Centre, cette fusion offrait l'occasion de s'étendre au secteur des services communautaires, en particulier les programmes de jour communautaires, les services de soins palliatifs communautaires et les services de soins de répit communautaires.

En janvier 2015, le Second Mile Club et le Kensington Health Centre ont commencé le processus de fusion avec la constitution d'un comité directeur et la participation d'un gestionnaire de programme pour faciliter le processus de planification de la fusion. Les deux organismes ont réalisé leur processus interne de vérification préalable et ont réalisé un processus conjoint de communication et de participation communautaire. Cet effort a mené à la réalisation d'une analyse de rentabilité détaillée avec une date cible de fusion fixée au 1er novembre 2015.

PROCESSUS D'EXAMEN DU RLISS DU CENTRE-TORONTO

Le RLISS du Centre-Toronto insiste sur trois domaines d'intérêt considérés comme étant les plus essentiels à la réussite de la fusion volontaire du Second Mile Club et du Kensington Health Centre : 1) Qualité; 2) Accès; 3) Efficience. Avec cette orientation en tête, le personnel du RLISS du Centre-Toronto a analysé la fusion proposée des services en se servant des critères qui suivent tirés de la Liste de vérification des critères de décision du RLISS pour la fusion volontaire :

- Accès, équité et coordination;
- Participation communautaire;
- Qualité, état de santé et résultats cliniques;
- Efficience, viabilité et ressources humaines.

(Voir la pièce jointe B pour une description détaillée de la Liste de vérification des critères de décision du RLISS pour la fusion volontaire.)

La section qui suit décrit l'examen réalisé par le RLISS du Centre-Toronto de l'analyse de rentabilité de la fusion volontaire du Second Mile Club et du Kensington Health Centre.

EXAMEN DE L'ANALYSE DE RENTABILITÉ

Accès, équité et coordination

Justification de l'analyse de rentabilité

La fusion du Second Mile Club et du Kensington Health Centre permettra une continuation des services aux personnes âgées dans la communauté, mais avec une plus grande possibilité d'améliorer l'accès aux services et leur coordination pour les personnes âgées. Le personnel consacrera ses efforts à la mise sur pied de nouveaux modèles d'intégration de services dans les domaines suivants :

- Les services spécialisés du Kensington Health Centre, notamment les services de podologie et de gestion des médicaments par une infirmière praticienne seront offerts aux clients du Second Mile Club;

- L'expertise en nutrition du Kensington Health Centre sera intégrée au programme de repas communautaires du Second Mile Club pour améliorer, dans la mesure du possible, la valeur nutritive des repas et l'expérience globale des repas vécue par les clients de la communauté;

- Les personnes qui envisagent le Kensington Health Centre comme une option d'établissement de soins de longue durée auront la possibilité de participer aux programmes et services communautaires du Second Mile Club.

L'organisme intégré continuera de servir une population de personnes âgées au moyen d'un continuum de soins et de services amélioré et intégré. L'organisme intégré étudiera également la possibilité d'élargir les services communautaires grâce au réinvestissement des économies découlant des gains d'efficacité à l'interne dans le domaine des services de soins de répit en milieu communautaire.

La fusion volontaire du Second Mile Club et du Kensington Health Centre aura des effets positifs sur les populations desservies par les deux organismes. En ce qui concerne l'évaluation de l'impact sur l'équité en santé, l'analyse de rentabilité de la fusion volontaire n'indiquait aucun impact négatif prévu découlant de l'intégration, étant donné que l'orientation de l'organisme intégré sera non seulement de continuer de desservir les populations existantes, mais aussi d'augmenter l'accès par les clients au personnel compétent et aux programmes spécialisés. L'organisme intégré s'est engagé à exercer une surveillance continue de la satisfaction de la clientèle de chaque groupe de population desservi.

Évaluation du RLISS du Centre-Toronto

La principale préoccupation du RLISS du Centre-Toronto vise à ce que les services à la population actuellement desservie soient améliorés. Nous croyons que l'analyse de rentabilité fournit des présomptions raisonnables et un plan visant à conserver les programmes et services, ainsi qu'une coordination accrue des services entre un exploitant important d'établissement de soins de longue durée et un organisme communautaire ayant une longue expérience en services communautaires.

Nous sommes convaincus, à la lumière de notre examen de l'analyse de rentabilité, que l'équipe de fusion a tenu suffisamment compte de la réponse aux besoins de leurs clients et a à cœur de maintenir et d'améliorer l'accès aux services et la coordination de ceux-ci, et qu'elle a tenu compte de tous les impacts possibles sur les personnes âgées. Le RLISS du Centre-Toronto évaluera tout changement dans l'accès aux services dans le cadre de son processus d'évaluation après fusion tous les six mois au cours des deux prochaines années.

Participation communautaire

Justification de l'analyse de rentabilité

Le Second Mile Club et le Kensington Health Centre ont préparé un plan de communication et de participation communautaire conçu pour faire participer les principaux groupes d'intervenants , incluant : clients, communauté élargie, personnel de première ligne et de gestion, membres de conseils

d'administration, organismes partenaires des services communautaires de soutien et secteurs des soins de longue durée, bailleurs de fonds et bénévoles. Ces intervenants ont participé de différentes façons, reflétant ainsi le fait que les intervenants ont des intérêts, préoccupations et besoins de communication différents. Les techniques incluent des réunions avec des personnes âgées dans les centres pour personnes âgées, des lettres aux clients vivant dans la communauté, des avis sur le site Web et des discussions et conversations avec le personnel de façon individuelle ou en groupe.

Différentes combinaisons de membres du conseil d'administration et du personnel de gestion ont communiqué les messages clés et les questions et réponses liées à la gestion. Des discussions semblables de nature générale ou axée sur un domaine ont eu lieu tout au long de la phase de participation.

Tout au long de la consultation, des thèmes communs sont ressortis. Les principaux enjeux et réponses fournies vont comme suit :

- Les programmes et services du Second Mile Club et du Kensington Health Centre seront maintenus et améliorés, et les deux organismes travailleront en collaboration pour assurer une transition sans heurt pour le personnel et les clients. – Les commentaires ont été positifs. Aucune préoccupation n'a été soulevée, étant donné la continuité des services. Les commentaires du personnel portaient sur les possibilités offertes par la fusion plutôt que sur des préoccupations.

- La fusion permettra d'offrir un plus large éventail de services aux clients et simplifiera la coordination des soins pour les clients qui passent d'un niveau de service à un autre. Aucune préoccupation n'a été soulevée. Les commentaires ont été positifs. L'organisme fusionné s'est engagé à coordonner les services et améliorer l'accès aux services, et à procéder immédiatement à des améliorations aux services si possible.

Les plans de participation incluront également des consultations avec le personnel et les clients au sixième et au douzième mois suivant la fusion pour évaluer la satisfaction et définir des possibilités d'amélioration de la qualité.

Évaluation du RLISS du Centre-Toronto

Le plan de participation communautaire des organismes aborde les critères définis dans la liste de vérification du RLISS du Centre-Toronto pour les plans de participation communautaire des fournisseurs de services de santé. Les organismes se servent des activités ciblées et appropriées pour informer, consulter les intervenants et collaborer avec eux dans les étapes de planification de la fusion. On constate que les deux organismes ont reçu des commentaires et fourni les réponses appropriées.

Qualité, état de santé et résultats cliniques

Justification de l'analyse de rentabilité

La fusion volontaire engendrera plusieurs avantages liés à la qualité des services et aux résultats pour la santé. De façon générale, il y aura une plus grande capacité organisationnelle et une infrastructure plus robuste pour soutenir l'évaluation du rendement, les soins fondés sur des données probantes et l'amélioration constante de la qualité.

Le tableau qui suit contient les principaux indicateurs de rendement et l'évaluation des résultats pour la fusion.

Tableau 2 : Indicateurs de rendement pour la fusion

Objectif de la fusion	Données de référence	Indicateur cible
Maintenir les programmes et services actuels offerts par le Second Mile Club.	1 000 clients desservis annuels dans le secteur des services communautaires.	1 000 clients desservis annuels dans le secteur des services communautaires.

Élargir les services spécialisés du Kensington Health Centre aux clients du Second Mile Club.	Les centres pour personnes âgées et les programmes de repas collectifs offerts dans 6 emplacements.	Ajout de services de podologie et d'aide à la gestion des médicaments, et examen de la valeur nutritive des repas servis dans le cadre du programme de repas collectifs d'ici la fin de 2016-2017
Renforcer l'expertise et la capacité du personnel grâce à la participation du personnel du Second Mile Club aux services de perfectionnement professionnel du Kensington Health Centre.	17 employés au Second Mile Club.	Tout le personnel participera aux services de perfectionnement professionnel du Kensington Health Centre d'ici la fin de 2016-2017.

À la lumière de l'examen de l'analyse de rentabilité et des discussions avec le Second Mile Club et le Kensington Health Centre, il est clair que la planification est axée sur une plus grande durabilité des services communautaires de soutien offerts par le Second Mile Club de Toronto. Il est également évident que les organismes ont défini des occasions de fusionner leurs services afin d'offrir plus de possibilités de coordonner les services de façon plus étroite à mesure que les clients passent de services communautaires à des services de soins de longue durée. Il est évident que cette fusion volontaire vise à assurer la durabilité future des services communautaires offerts aux clients de Toronto par l'entremise du Second Mile Club.

Les avantages les plus immédiats pour les clients se feront sentir avec l'ajout des services d'employés spécialisés du Kensington Health Centre aux programmes du Second Mile Club, et au perfectionnement de l'expertise du personnel du Second Mile Club grâce aux occasions de perfectionnement professionnel au Kensington Health Centre.

Efficience et viabilité

La fusion volontaire entre le Second Mile Club et le Kensington Health Centre se traduira par des fonctions administratives améliorées, une meilleure responsabilisation et une plus grande capacité à surveiller la performance organisationnelle. Le Second Mile Club dispose d'une petite infrastructure administrative et le Kensington Health Centre a la capacité d'assumer ces fonctions sans augmentation significative aux coûts permanents une fois la fusion terminée.

Les économies éventuelles projetées découlant de cette fusion volontaire sont évaluées à 82 500 $ annuellement à partir de la réaffectation du coordonnateur des bénévoles à temps partiel et du poste d'expert-conseil principal à l'intégration ultérieurement. Les économies éventuelles ne seront pas immédiates. Une fois les économies réalisées, celles-ci seront allouées à de nouveaux programmes ou à des programmes élargis dans la communauté, par exemple la mise sur pied d'un programme de soins de répit communautaires. L'organisme fusionné aura un budget équilibré et n'aura pas besoin de financement supplémentaire de la part du RLISS du Centre-Toronto pour soutenir ses activités courantes à la suite de la fusion.

L'analyse de rentabilité incluait une évaluation du risque détaillée. Tous les risques définis ont des mesures d'atténuation satisfaisantes et ont tous été évalués comme étant de faible probabilité, avec un impact modéré à élevé. Il est évident, à la lumière de l'évaluation du risque et d'autres composantes de l'analyse de rentabilité, que l'on a porté une attention particulière aux risques possibles, même ceux de faible probabilité.

Les employés du Second Mile Club de Toronto ne sont pas syndiqués. Les employés du Kensington Health Centre sont syndiqués. Les deux organismes continueront de fonctionner à titre d'entités organisationnelles distinctes avec des conseils d'administration mixtes et une structure de gestion partagée. On ne prévoit aucun changement à la situation d'emploi du personnel.

Évaluation du RLISS du Centre-Toronto

L'analyse de rentabilité contient suffisamment de données probantes démontrant que cette fusion volontaire se traduira par la viabilité de l'organisme, que les services seront maintenus et que certains services feront l'objet d'une expansion avec le temps. En outre, on prévoit que la qualité du service sera améliorée en tirant profit de l'expertise et des forces des deux organismes. Ceux-ci ont tenu compte des risques potentiels associés à la fusion et ont élaboré des stratégies pour atténuer ces risques.

PROCHAINES ÉTAPES

Le RLISS du Centre-Toronto continuera d'avoir une Entente de responsabilisation en matière de services multisectoriels (ERS-M) avec le Second Mile Club. Sous réserve de la réalisation de la fusion volontaire, les signataires autorisés pour l'ERS-M avec le Second Mile changeront.

Un processus de rapport exhaustif à la suite de la fusion sera établi avec le RLISS du Centre-Toronto, et exigera que l'on présente des rapports d'étape au RLISS du Centre-Toronto. L'organisme devra présenter des rapports d'étape aux 6e, 12e, 18e et 24e mois, et ces rapports devront inclure les progrès dans les niveaux de services en comparaison avec les données de référence; les économies, efficiences et réinvestissements; l'amélioration de la qualité et un compte rendu sur tout autre enjeu, y compris les ressources humaines, et les commentaires découlant de la participation communautaire.

MOTION :

Que le conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto n'empêche pas la fusion volontaire entre le Second Mile Club et le Kensington Health Centre.

PIÈCE JOINTE A - PROFILS ORGANISATIONNELS

Second Mile Club de Toronto

Le Second Mile Club de Toronto a ouvert ses portes en 1935, lorsque des employés du YWCA ont constaté qu'il n'existait pas suffisamment d'endroits où les personnes âgées pouvaient se rencontrer et socialiser. La première réunion du conseil d'administration a eu lieu le 17 mars 1937, et il fut décidé que les hommes et femmes de plus de 60 ans seraient admis comme membres.
Au cours des 10 années qui suivirent, le nombre de membres augmenta rapidement, et il est devenu évident que le Second Mile Club offrait des services essentiels et avait besoin de locaux permanents. En 1947, la Ville de Toronto accepta d'acquérir et de rénover une propriété historique au 192, rue Carleton, et de la louer au Second Mile. Afin de pouvoir conclure une entente avec la ville, le Second Mile Club s'est constitué en société sans capital social. Le 2 juin 1947, les lettres patentes ont été émises.

Durant les années 1950 et 1960, le Second Mile Club a ouvert d'autres succursales dans différents emplacements de la ville et, dans les années 1970, a élargi son mandat afin d'inclure les services de soutien à domicile. Le nombre de membres et les programmes ont continué de croître dans les années 1980 et 1990, avec des ajouts comme les programmes de jour pour adultes à l'intention des personnes âgées frêles, et les repas collectifs pour les personnes de langues anglaise et chinoise.

Aujourd'hui, le Second Mile Club fonctionne à partir de cinq emplacements différents et fournit un large éventail de services dans la communauté pour les personnes âgées, les adultes handicapés et leurs soignants. Depuis ses modestes débuts en 1937, le Second Mile Club de Toronto est fier de son service envers la communauté.

Kensington Health

Le Kensington Health Centre est l'une des nombreuses unités fonctionnelles au sein du groupe de programmes et services Kensington Health. En voici quelques-uns :

- Le Kensington Eye Institute (KEI) KEI est un centre de chirurgie de l'œil ambulatoire qui tire avantage des plus récentes technologies pour offrir des soins de classe mondiale, personnalisés et opportuns aux patients ayant besoin d'une chirurgie de la cataracte, du glaucome et de la rétine et d'une greffe de cornée. KEI offre également des services cliniques, de diagnostic et de soins de la vue auxiliaires, et réalise une recherche essentielle pour faire progresser les soins aux patients en ophtalmologie. KEI est agréé par le ministère de la Santé et des Soins de longue durée à titre d'établissement de santé indépendant, et est affilié au Département d'ophtalmologie et des sciences de la vue de l'Université de Toronto.

- La Kensington Screening Clinic (KSC) KSC est une clinique offrant des services proactifs de dépistage du cancer colorectal aux patients ayant besoin d'une coloscopie, d'une gastroscopie et d'interventions combinées. KSC offre également une clinique de perfusion aux personnes qui reçoivent un médicament pour le traitement de la maladie de Crohn et d'une colite ulcéreuse. KSC soutient l'enseignement et la recherche par l'entremise de bourses de recherche en chirurgie à l'Université de Toronto, de la recherche et des essais cliniques continus.

- La Kensington Foundation La Kensington Foundation est une fondation caritative sans but lucratif à Toronto qui offre un soutien financier aux programmes et services offerts par les organismes du groupe Kensington Health et aux programmes communautaires et établissements universitaires axés sur les soins de santé.

- Le Kensington Health Centre Le Kensington Health Centre se compose des établissements Kensington Gardens et Kensington Hospice. Kensington Gardens est une maison de soins de longue durée sans but lucratif de 350 lits pour les personnes de tous âges. La philosophe est axée sur l'offre de soins axés sur les résidents, où chaque personne a le droit à la dignité, à l'estime de soi et à l'autonomie. L'établissement Kensington Hospice est une maison de soins palliatifs sans but lucratif de 10 lits offrant des soins, un confort et un soulagement 24 heures sur 24 aux personnes atteintes d'une maladie incurable. L'établissement vise à améliorer la qualité de vie et à tirer le meilleur de chaque jour dans un cadre chaleureux et comme à la maison.

PIÈCE JOINTE B - LISTE DE VÉRIFICATION DES CRITÈRES DE DÉCISION POUR LA FUSION VOLONTAIRE :

Objectif	Critères - Propres à la fusion de l'organisme Community Resource Connections et du Fred Victor Centre
Accès, équité et coordination	Définition des services et volumes actuels fournis – par les fournisseurs de services de santé et plan pour les maintenir ou les améliorer.
	Entente voulant que les niveaux de services pour les services actuellement fournis seront maintenus et que les services cibles augmenteront en raison de la nouvelle capacité créée par la fusion volontaire.

	Entente voulant que les partenariats avec les fournisseurs de services de santé actuels seront honorés, améliorés, surveillés et déclarés.
Participation communautaire	Le plan de participation correspond aux pratiques exemplaires et respecte la liste de vérification du RLISS du Centre-Toronto pour les plans de participation communautaire des fournisseurs de services.
	Processus de transmission des rapports d'étapes trimestriels au RLISS du Centre-Toronto sur la façon dont on a tenu compte de la rétroaction communautaire et dont on y a répondu. Lettres d'appui des principaux intervenants à l'égard du plan proposé.
Qualité, état de santé et résultats cliniques	Suffisamment de détails pour formuler la façon dont la fusion proposée permettra d'atteindre l'amélioration de la qualité et l'équité des services pour les patients et le cadre connexe de surveillance et de rapport.
Efficience, viabilité et ressources humaines	Aucun fonds d'exploitation supplémentaire nécessaire de la part du RLISS du Centre-Toronto durant ou après la fusion. Présentation d'un résumé des estimations d'économies et engagement à réinvestir les économies dans des services de première ligne.
	Équilibre budgétaire prévu pour le nouvel organisme.
	Le modèle de leadership et de gouvernance est raisonnable et approuvé par les deux organismes et par le RLISS du Centre-Toronto.
	L'évaluation du risque est complète et on a proposé des solutions d'atténuation pratiques pour les risques relevés.
	Entente visant à transmettre au RLISS du Centre-Toronto des rapports sur la diligence raisonnable organisationnelle en ce qui concerne les questions financières et juridiques de novembre 2015 jusqu'au moment où la fusion sera terminée.
	L'entente permettra de présenter des rapports d'étape après fusion au RLISS du Centre-Toronto pour un suivi continu et une évaluation de la fusion volontaire.
	Évidence du respect d'un plan de ressources humaines et de relations de travail et recensement et traitement de ses répercussions.

Point 9 – Approbation du procès-verbal du 24 juin 2015

Le procès-verbal sera affiché sur le site Web une fois que le conseil l'aura approuvé.

Point 10 – Approbation du bloc de résolutions

A. À titre informatif

Rapport de la directrice générale – il sera possible de se procurer un exemplaire du rapport d'introduction de la directrice générale à la réunion.

Certificat de conformité de la directrice générale – Premier et deuxième trimestres

SUJET : BLOC DE RÉSOLUTIONS - Certificat de conformité de la directrice générale

OBJECTIF DE CE POINT

Fournir au conseil une copie du certificat de conformité de la directrice générale pour la période comprise entre le 1er avril et le 30 juin 2015.

CONTEXTE :

DIRECTRICE GÉNÉRALE

La direction du RLISS du Centre-Toronto doit se conformer à toutes les lois et remises gouvernementales applicables, conformément aux modalités suivantes :

- Paiement des retenues d'impôt
- Paiement des avantages sociaux
- Préparations financières mensuelles
- Santé et sécurité
- Légalité
- Assurance

Le ministère de la Santé exige que le RLISS remette une attestation approuvée par le conseil de façon trimestrielle. Pour respecter le processus ministériel, de façon trimestrielle, à l'occasion d'une réunion de la haute direction, la directrice générale, les directeurs principaux et le contrôleur passent en revue tous les éléments du certificat financier et de conformité de la directrice générale pour s'assurer qu'il ne contient pas d'irrégularités. Si tout est conforme, la directrice générale, les directeurs principaux et le contrôleur signent et présentent le certificat au conseil. Toutefois, si la haute direction relève des irrégularités, celles-ci seront indiquées.

MOTION :

Aucune motion requise

DESTINATAIRES : Conseil d'administration
Réseau local d'intégration des services de santé (RLISS) du Centre-Toronto

EXPÉDITEURS : Camille Orridge, directrice générale, et
Bill Manson, directeur général intérimaire

PÉRIODE
DE RÉFÉRENCE : 1er avril au 30 juin 2015

OBJET : Certificat de conformité de la directrice générale
==========

J'ai examiné, ou demandé à ce que l'on examine, les dossiers, livres, registres et comptes du RLISS, et je me suis renseignée, ou ai demandé à ce que l'on se renseigne, auprès du personnel des finances, de la

comptabilité et autres membres du personnel du RLISS selon ce que j'ai jugé nécessaire aux fins du présent certificat.

En ma capacité de directrice générale du RLISS, et pour la période de référence ci-haut mentionnée, j'atteste par la présente qu'autant que je sache et à l'exception de ce qui est stipulé à l'Annexe A :

1. Salaires et avantages Le RLISS a respecté toutes ses obligations en matière de versement des salaires et traitements, indemnités de congé annuel, indemnités de congés payés, indemnités de départ, indemnités de cessation d'emploi, primes et avantages pour tous les employés. Le LHIN se conforme aux dispositions de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*.
2. Retenues légales Le RLISS a respecté toutes ses obligations en ce qui a trait à la déduction, à la retenue ou au versement, le cas échéant, de fonds en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Ontario), de la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* (Ontario), de la *Loi sur l'assurance-emploi* (Canada), de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* (Canada) et de la *Loi sur la taxe de vente au détail* (Ontario).
3. États financiers Les états financiers du RLISS, à leurs dates de préparation respectives, étaient exacts et complets à tous égards importants.
4. Assurance. Toutes les polices d'assurance demeurent pleinement en vigueur. Le RLISS n'était pas en défaut relativement à toute disposition de toute police d'assurance et n'a pas omis de donner un préavis ou de présenter une réclamation dans un délai convenable en vertu de toute police d'assurance.

5. Conformité Le RLISS a exercé ses activités en conformité avec :
(i) toutes les lois applicables de la province de l'Ontario et du Canada;
(ii) les modalités du protocole d'entente et de l'entente de responsabilisation en vigueur entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
(iii) toutes les ententes entre les RLISS, y compris l'entente en matière de services communs et le Partenariat des RLISS.
6. Ibidem Sans limiter ce qui précède, le RLISS n'a pas enfreint les dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de la *Loi sur l'administration financière*, de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil ou de la Directive sur l'approvisionnement.

Fait ce 24e jour de juin 2015.

Copie originale signée par :

_____
Camille Orridge, directrice générale

_____
Bill Manson, directeur général intérimaire

Annexe A

Non-conformité

Le RLISS a déterminé que les conditions sur la base desquelles les quatorze RLISS ont souscrit l'assurance constituent un manquement aux obligations des RLISS en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du*

système de santé local, de la *Loi sur l'administration financière*, du protocole d'entente et possiblement de la CPMR. Le RLISS est en voie de résoudre cette violation accidentelle.

SUJET : BLOC DE RÉSOLUTIONS - Certificat de conformité de la directrice générale

OBJECTIF DE CE POINT

Fournir au conseil une copie du certificat de conformité de la directrice générale pour la période comprise entre le 1er juillet 2015 et le 30 septembre 2015.

CONTEXTE :

DIRECTRICE GÉNÉRALE

La direction du RLISS du Centre-Toronto doit se conformer à toutes les lois et remises gouvernementales applicables, conformément aux modalités suivantes :

- Paiement des retenues d'impôt
- Paiement des avantages sociaux
- Préparations financières mensuelles
- Santé et sécurité
- Légalité
- Assurance

Le ministère de la Santé exige que le RLISS remette une attestation approuvée par le conseil de façon trimestrielle. Pour respecter le processus ministériel, de façon trimestrielle, à l'occasion d'une réunion de la haute direction, la directrice générale, les directeurs principaux et le contrôleur passent en revue tous les éléments du certificat financier et de conformité de la directrice générale pour s'assurer qu'il ne contient pas d'irrégularités. Si tout est conforme, la directrice générale, les directeurs principaux et le contrôleur signent et présentent le certificat au conseil. Toutefois, si la haute direction relève des irrégularités, celles-ci seront indiquées.

MOTION :

Aucune motion requise

DESTINATAIRE : Conseil d'administration
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto.

EXPÉDITEURS : Susan Fitzpatrick, directrice générale, et
Bill Manson, directeur général
(intérimaire du 1er juillet au 8 septembre)

PÉRIODE
DE RÉFÉRENCE : 1er juillet au 30 septembre 2015

OBJET : Certificat de conformité de la directrice générale
==========

J'ai examiné, ou demandé à ce que l'on examine, les dossiers, livres, registres et comptes du

RLISS, et je me suis renseignée, ou ai demandé à ce que l'on se renseigne, auprès du personnel des finances, de la comptabilité et autres membres du personnel du RLISS selon ce que j'ai jugé nécessaire aux fins du présent certificat.

En ma capacité de directrice générale du RLISS, et pour la période de référence ci-haut mentionnée, j'atteste par la présente qu'autant que je sache et à l'exception de ce qui est stipulé à l'Annexe A :

1. ***Salaires et avantages*** Le RLISS a respecté toutes ses obligations en matière de versement des salaires et traitements, indemnités de congé annuel, indemnités de congés payés, indemnités de départ, indemnités de cessation d'emploi, primes et avantages pour tous les employés. Le LHIN se conforme aux dispositions de la *Loi de 2010 sur les mesures de restriction de la rémunération dans le secteur public visant à protéger les services publics*.
2. ***Retenues légales*** Le RLISS a respecté toutes ses obligations en ce qui a trait à la déduction, à la retenue ou au versement, le cas échéant, de fonds en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Canada), de la *Loi de l'impôt sur le revenu* (Ontario), de la *Loi sur l'impôt-santé des employeurs* (Ontario), de la *Loi sur l'assurance-emploi* (Canada), de la *Loi sur le Régime de pensions du Canada* (Canada) et de la *Loi sur la taxe de vente au détail* (Ontario).
3. ***États financiers*** Les états financiers du RLISS, à leurs dates de préparation respectives, étaient exacts et complets à tous égards importants.
4. ***Assurance*** Toutes les polices d'assurance demeurent pleinement en vigueur. Le RLISS n'était pas en défaut relativement à toute disposition de toute police d'assurance et n'a pas omis de donner un préavis ou de présenter une réclamation dans un délai convenable en vertu de toute police d'assurance.

5. ***Conformité*** Le RLISS a exercé ses activités en conformité avec :
   (i) toutes les lois applicables de la province de l'Ontario et du Canada;
   (ii) les modalités du protocole d'entente et de l'entente de responsabilisation en vigueur entre le RLISS et le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
   (iii) toutes les ententes entre les RLISS, y compris l'entente en matière de services communs et le Partenariat des RLISS.
6. ***Ibidem*** Sans limiter ce qui précède, le RLISS n'a pas enfreint les dispositions de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de la *Loi sur l'administration financière*, de la Directive sur les frais de déplacement, de repas et d'accueil ou de la Directive sur l'approvisionnement.

Fait ce 30e jour de septembre 2015.

Copie originale signée par :

_____

Susan Fitzpatrick, directrice générale

Bill Manson, directeur général intérimaire

Annexe A

Non-conformité

Le RLISS a déterminé que les conditions sur la base desquelles les quatorze RLISS ont souscrit l'assurance constituent un manquement aux obligations des RLISS en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de la *Loi sur l'administration financière*, du protocole d'entente et possiblement de la CPMR. Le RLISS est en voie de résoudre cette violation accidentelle.

Pour approbation :
Attestations des présidents – Premier et deuxième trimestres

SUJET : BLOC DE RÉSOLUTIONS - Attestation de la présidente (certificat de conformité)

OBJECTIF DE CE POINT

Le conseil doit autoriser la présidente à signer et à transmettre l'attestation de la présidente (déclaration de conformité) pour la période comprise entre le 1er avril et le 30 juin 2015.

CONTEXTE :

Les présidents des conseils d'administration des RLISS doivent fournir une déclaration de conformité signée chaque trimestre aux dates suivantes :

• 31 janvier
• 30 avril
• 31 juillet
• 31 octobre

MOTION :

Que le conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto autorise la présidente à exécuter et à transmettre l'attestation de la présidente (déclaration de conformité) au ministère pour le premier trimestre de l'exercice 2015-2016.

ATTESTATION

Préparée en conformité avec l'article 14 de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic* 2010 (BPSAA)

DESTINATAIRE : Conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « conseil »)

EXPÉDITEURS : Camille Orridge, directrice générale du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto, et Bill Manson, directeur général intérimaire du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Date : 30 septembre 2015

OBJET : 1er avril 2015 au 30 juin 2015 (la « période visée »)

Au nom du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le RLISS), je confirme :

- la rédaction et l'exactitude des rapports exigés du RLISS sur le recours à des experts-conseils en vertu de l'article 5 de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*;
- la conformité du RLISS avec l'interdiction de retenir des services de lobbyiste au moyen de fonds publics indiquée à l'article 4 de la Loi;
- la conformité du RLISS avec toutes ses obligations en vertu des directives applicables émises par le Conseil de gestion du gouvernement;
- la conformité du RLISS avec ses obligations en vertu du protocole d'entente conclu avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
- la conformité du RLISS avec ses obligations en vertu de l'Entente de responsabilisation MSSLD-RLISS et de la Convention de performance MSSLD-RLISS en vigueur durant la période visée.

En faisant cette attestation, j'ai exercé le soin et la diligence que l'on peut raisonnablement attendre d'une directrice générale dans ces circonstances, y compris demander les renseignements voulus aux employés du RLISS ayant une connaissance de ces questions.

Je certifie également que toute exception matérielle à cette attestation est documentée dans l'Annexe A ci-jointe.

Fait à Toronto (Ontario) ce 30e jour de septembre 2015.

Copie originale signée par :

Camille Orridge, directrice générale
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Bill Manson, directeur général intérimaire
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous confirmons que cette attestation a été approuvée par le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto le 30 septembre 2015.

Angela Ferrante
Présidente du conseil d'administration
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

ANNEXE A à l'attestation du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Pour la période applicable : 1er avril 2015 au 30 juin 2015

1. PROTOCOLE D'ENTENTE

Voir la remarque 1.

2. ENTENTE DE RESPONSABILISATION MSSLD-RLISS ET CONVENTION DE PERFORMANCE MSSLD-RLISS

Voir la remarque 1.

3. RÉDACTION ET EXACTITUDE DES RAPPORTS EXIGÉS EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DE LA LOI DE 2010 SUR LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC.

Aucune exception connue

4. INTERDICTION DE RETENIR DES SERVICES DE LOBBYISTE AU MOYEN DE FONDS PUBLICS EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI DE 2010 SUR LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Aucune exception connue

5. CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES APPLICABLES ÉMISES PAR LE CONSEIL DE GESTION DU GOUVERNEMENT
a. DIRECTIVE SUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA FPO
b. DIRECTIVE EN MATIÈRE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT DE LA FPO
c. [À AJOUTER UNE FOIS QUE L'ALINÉA 14(1)(C.1) SERA PROMULGUÉ] DIRECTIVE APPLICABLE AUX AVANTAGES ACCESSOIRES DU SECTEUR PARAPUBLIC DE LA FPO

Aucune exception connue

Remarque 1 :
Non-conformité Le RLISS a déterminé que les conditions sur la base desquelles les quatorze RLISS ont souscrit l'assurance constituent un manquement aux obligations des RLISS en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de la *Loi sur l'administration financière*, du protocole d'entente et possible de la CPMR. Le RLISS est en voie de résoudre cette violation accidentelle.

SUJET : BLOC DE RÉSOLUTIONS - Attestation de la présidente (certificat de conformité)

OBJECTIF DE CE POINT

Le conseil doit autoriser la présidente à signer et à transmettre l'attestation de la présidente (déclaration de conformité) pour la période comprise entre le 1er juillet et le 30 septembre 2015.

CONTEXTE :

Les présidents des conseils d'administration des RLISS doivent fournir une déclaration de conformité signée chaque trimestre aux dates suivantes :

• 31 janvier
• 30 avril

• 31 juillet
• 31 octobre

MOTION :

Que le conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto autorise la présidente à exécuter et à transmettre l'attestation de la présidente (déclaration de conformité) au ministère pour le premier trimestre de l'exercice 2015-2016.

PIÈCE JOINTE : Attestation de la présidente (certificat de déclaration de conformité)

ATTESTATION

Préparée conformément à l'article 14 de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*

DESTINATAIRE : Conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le « conseil »)

EXPÉDITEURS : Susan Fitzpatrick, directrice générale du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto, et Bill Manson, directeur général intérimaire du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Date : 30 septembre 2015

OBJET : 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015 (la « période visée »)

Au nom du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto (le RLISS), je confirme :

• la rédaction et l'exactitude des rapports exigés du RLISS sur le recours à des experts-conseils en vertu de l'article 5 de la *Loi de 2010 sur la responsabilisation du secteur parapublic*;
• la conformité du RLISS avec l'interdiction de retenir des services de lobbyiste au moyen de fonds publics indiquée à l'article 4 de la Loi;
• la conformité du RLISS avec toutes ses obligations en vertu des directives applicables émises par le Conseil de gestion du gouvernement;
• la conformité du RLISS avec ses obligations en vertu du protocole d'entente conclu avec le ministère de la Santé et des Soins de longue durée;
• la conformité du RLISS avec ses obligations en vertu de l'entente de responsabilisation MSSLD-RLISS et de la Convention de performance MSSLD-RLISS en vigueur durant la période visée.

En faisant cette attestation, j'ai exercé le soin et la diligence que l'on peut raisonnablement attendre d'une directrice générale dans ces circonstances, y compris demander les renseignements voulus aux employés du RLISS ayant une connaissance de ces questions.

Je certifie également que toute exception matérielle à cette attestation est documentée dans l'Annexe A ci-jointe.

Fait à Toronto (Ontario) ce 30e jour de septembre 2015.

Copie originale signée par :

Susan Fitzpatrick, directrice générale
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Bill Manson, directeur général intérimaire
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Nous confirmons que cette attestation a été approuvée par le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto le 30 septembre 2015.

Angela Ferrante
Présidente du conseil d'administration
Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

ANNEXE A à l'attestation du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto

Pour la période visée : 1er juillet 2015 au 30 septembre 2015

1. PROTOCOLE D'ENTENTE

Voir la remarque 1.

2. ENTENTE DE RESPONSABILISATION MSSLD-RLISS ET CONVENTION DE PERFORMANCE MSSLD-RLISS

Voir la remarque 1.

3. RÉDACTION ET EXACTITUDE DES RAPPORTS EXIGÉS SUR LE RECOURS À DES EXPERTS-CONSEILS EN VERTU DE L'ARTICLE 5 DE LA LOI DE 2010 SUR LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC.

Aucune exception connue

4. INTERDICTION DE RETENIR DES SERVICES DE LOBBYISTE AU MOYEN DE FONDS PUBLICS EN VERTU DE L'ARTICLE 4 DE LA LOI DE 2010 SUR LA RESPONSABILISATION DU SECTEUR PARAPUBLIC

Aucune exception connue

5. CONFORMITÉ AVEC LES DIRECTIVES APPLICABLES ÉMISES PAR LE CONSEIL DE GESTION DU GOUVERNEMENT
a. DIRECTIVE SUR L'APPROVISIONNEMENT DE LA FPO
b. DIRECTIVE EN MATIÈRE DE FRAIS DE DÉPLACEMENT, DE REPAS ET D'HÉBERGEMENT DE LA FPO
c. c. [À AJOUTER UNE FOIS QUE L'ALINÉA 14(1)(C.1) SERA PROMULGUÉ] DIRECTIVE APPLICABLE AUX AVANTAGES ACCESSOIRES DU SECTEUR PARAPUBLIC DE LA FPO

Aucune exception connue

Remarque 1 :
Non-conformité Le RLISS a déterminé que les conditions sur la base desquelles les quatorze RLISS ont souscrit l'assurance constituent un manquement aux obligations des RLISS en vertu de la *Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local*, de la *Loi sur l'administration financière*, du protocole d'entente et possible de la CPMR. Le RLISS est en voie de résoudre cette violation accidentelle.

Point 11 – Rapport des présidents

La présidente présente un rapport verbal à la réunion.

Point 12 – Rapport du Comité de la gouvernance et des candidatures

SUJET : Rapport du Comité de la gouvernance et des candidatures

OBJECTIF DE CE POINT :

Faire rapport au conseil d'administration sur la réunion du 16 septembre 2015 du Comité de la gouvernance et des candidatures.

Le Comité de la gouvernance et des candidatures s'est réuni le 16 septembre 2015. Voici un rapport des sujets abordés dans le cadre de la réunion :

Plan de travail du Comité de la gouvernance et des candidatures

Le Comité a préparé un plan de travail provisoire pour 2015-2016 pour s'assurer qu'il rend compte des activités professionnelles du Comité conformément à son cadre de référence.

Plan de travail du conseil et sujets de présentations aux réunions du conseil

Le Comité a reçu une ébauche du plan de travail du conseil pour 2015-2016. Le Comité a convenu que le plan de travail rend compte des travaux du conseil relativement à la surveillance et aux exigences législatives en matière de rapport.

Le Comité a discuté de la nécessiter de préciser la portée des rapports de la direction au conseil d'administration du RLISS du Centre-Toronto, et on a convenu que ce travail ferait partie des activités du Comité des finances et de la vérification.

Le Comité a examiné les sujets proposés pour les prochaines réunions du conseil d'administration. On a convenu qu'une présentation sur la cueillette et l'analyse des données sur l'équité sera ajoutée à titre de sujet de présentation pour le conseil. La direction a informé le Comité qu'à la suite du Symposium sur l'équité des RLISS qui a eu lieu au début de septembre, on préparera une feuille de route, et un rapport sur la cueillette et l'analyse des données pourrait être prêt en février 2016.

Le Comité a également discuté du processus permettant au conseil de recevoir des rapports réguliers sur la performance ou autre des fournisseurs de services de santé. Les rapports sont présentés par l'entremise du Comité des finances et de la vérification (finances, rapports sur les risques, cartes de pointage, etc.). On a fait observer que le Comité des finances et de la vérification organise une réunion supplémentaire en octobre pour confirmer les processus et modèles de rapports financiers et sur la performance. On présentera ces éléments au conseil à sa réunion du mois de novembre. Le Comité a convenu que, dans le cadre de cette discussion, le conseil recevra un aperçu de ses responsabilités comme décrites dans le protocole d'entente et l'Entente de responsabilisation MSSLD-RLISS.

Examen annuel du cadre de référence et de la description du rôle de la présidence du Comité de la gouvernance et des candidatures

Le Comité a procédé à l'examen annuel de son cadre de référence. Le président du Comité suggère quelques modifications, et on demande au conseil d'approuver le cadre de référence modifié.

Motion

Que par la présente le conseil d'administration approuve le cadre de référence du Comité de la gouvernance et des candidatures tel que modifié.

Le Comité a examiné la description du rôle de la présidence du Comité, et a présenté quelques modifications pour que la description corresponde aux changements proposés au cadre de référence du Comité. Une version du document avec suivi des modifications est présentée aux fins d'examen et d'approbation par le conseil.

Motion

Que par la présente le conseil d'administration approuve la description du rôle de la présidence du Comité de la gouvernance et des candidatures telle que modifiée.

Compte rendu sur le plan et les possibilités concernant la documentation en ligne du conseil d'administration et des comités du conseil

Le Comité de la gouvernance et des candidatures étudie des façons de pousser le conseil à fonctionner avec beaucoup moins de papier, tout en améliorant l'accès des membres à l'information, en réalisant des gains d'efficacité et en diminuant les coûts de fonctionnement.

Kevin Robinson, directeur principal du Bureau des services partagés du RLISS (BSPR), s'est joint à la réunion pour présenter un compte rendu sur le processus de diligence raisonnable entrepris depuis la dernière réunion du Comité. On a recommandé que le RLISS du Centre-Toronto adopte une solution logicielle clé en main plutôt que de mettre sur pied une solution à l'interne. On a fait observer qu'une solution clé en main permettra une exploitabilité supérieure de l'utilisateur, de hauts niveaux de sécurité et de fiabilité, et de meilleures capacités en matière d'annotation et de prise de notes pour les membres du conseil. On estime que les coûts d'un portail personnalisé et réalisé à l'interne pour le conseil seront plus élevés à long terme en comparaison à une solution clé en main, en raison des coûts continus de développement, ainsi que des coûts de mise à niveau et de soutien. Le Comité a accepté d'aller de l'avant avec le processus d'approvisionnement pour une solution clé en main.

La direction doit préparer l'analyse de rentabilité et diriger ce processus d'approvisionnement. Les membres du Comité de la gouvernance et des candidatures seront invités à participer au processus d'évaluation.

Point 13 – Date de la prochaine réunion du conseil
La prochaine réunion du conseil d'administration aura lieu le 25 novembre 2015, de 16 h à 19 h.
Point 14 – Huis clos
Le conseil d'administration du Réseau local d'intégration des services de santé du Centre-Toronto se retire à huis clos, conformément au paragraphe 9 (5) de la Loi de 2006 sur l'intégration du système de santé local pour : - étudier des questions financières et d'autres d'intérêt personnel ou public et des questions de personnel.
Levée de la séance
La réunion du conseil d'administration prendra fin une fois l'ordre du jour terminé.